



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 114483

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessaire valorisation de l'activité en psychiatrie. En effet, désormais, le principe de la tarification à l'activité est admis par tous. Toutefois, la psychiatrie est très en retard vis-à-vis des autres disciplines. La loi sur le financement de la sécurité sociale vient de prévoir des financements pour une expérimentation. La méthode proposée s'appuie sur une tarification à l'activité très faible au regard d'un dispositif MIGAC accompagné d'une forme de capitation en fonction de la population, quels que soient les dispositifs de soins présents sur un territoire de santé donné. La comparaison entre les deux secteurs, public et privé, va s'en trouver très limitée, voire inopérante du point de vue de la convergence et de l'efficacité. Or les écarts tarifaires entre ces établissements sont de l'ordre de 1 à 5, au détriment du privé. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est envisageable de substituer à un budget global une nouvelle forme de financement plus appropriée pour permettre l'évolution d'une discipline amenée à prendre en charge des pathologies qui touchent près de 20 % de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114483

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13520